

carac

mag

P. 10
IDÉES

CAFÉ JOYEUX
LE BISTROT QUI AIME
LES MÉLANGES

P. 12
EXPERTISE

PRÉPARER
VOTRE RETRAITE,
MODE D'EMPLOI

P. 14
ÉVÉNEMENT

RETOUR SUR
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE 2019



P. 6
DÉCOUVERTE

QUELLE RETRAITE POUR DEMAIN?


carac
Votre épargne le mérite

PARRAINAGE : LA SATISFACTION, ÇA SE PARTAGE !

Vos proches ne connaissent pas encore la Carac ?

Du 20 mai au 31 décembre 2019, faites-leur découvrir nos solutions d'épargne, de retraite et de prévoyance et bénéficiez de notre offre de parrainage ! Pour vous : 50 euros offerts* sous forme de chèques cadeaux multi-enseignes pour chaque filleul parrainé. Pour votre filleul : 50 euros offerts* sous forme d'abondement ou de chèques cadeaux multi-enseignes pour une première ouverture d'un contrat Carac.

Il vous est possible de parrainer autant de personnes que vous le souhaitez. Alors n'hésitez pas et faites découvrir l'expertise de la Carac à votre famille, vos amis, vos collègues, vos voisins...

* Offre soumise à conditions.

Le règlement complet de l'opération Parrainage est disponible sur Carac.fr.



Gaston Mariotte, vice-président honoraire de la Carac, a fêté ses 100 ans. Claude Tarall, président de la Carac, et Jean-Joseph Marage, responsable de zone Lorraine-Champagne-Ardenne, lui ont remis à cette occasion le journal daté du jour de sa naissance.



HOMMAGE À JACQUES GOUJAT

Le président honoraire de la Carac, Jacques Goujat, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, nous a quittés le 20 mai dernier. Ancien président de la Carac, de 1992 à 2012, président de la Fondation d'entreprise Carac depuis 2011, Jacques Goujat a beaucoup apporté à notre mutuelle.

Dirigeant visionnaire qui a su faire de la Carac une mutuelle solide, performante et engagée, Jacques Goujat continuera

à vivre au travers de celle-ci et des valeurs qu'il défendait. Initiateur de la Fondation d'entreprise Carac, Jacques Goujat avait à cœur de promouvoir le travail de mémoire et la transmission de l'Histoire, particulièrement envers les jeunes générations. Il était un membre actif, respecté et reconnu dans le monde des anciens combattants. Durant toute sa carrière, il n'a cessé d'œuvrer pour la reconnaissance de leurs droits au gré de ses nombreux mandats. Sa disparition laisse un vide qui ne sera jamais comblé. Nous renouvelons à sa famille nos plus sincères condoléances.



RETROUVEZ-NOUS SUR CARAC.FR | f CARAC.EPARGNE | @CARAC_EPARGNE



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX OU PAR COURRIER, VOUS ÊTES NOMBREUX À PARTAGER VOS IDÉES ET VOS RÉACTIONS. CONTINUEZ !

DES IDÉES DE SUJETS ?

ÉCRIVEZ-NOUS À MAGAZINE@CARAC.FR

caracmag

N° 214, JUILLET 2019
« Explorer-savoir-s'engager »

Trimestriel d'information édité par la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance Carac.
Immatriculation au registre national des mutuelles : 775 691 165.
Siège social 159, avenue Achille Peretti, CS40091, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex.
Directeur de publication Claude Tarall.
Rédaction et administration 159, avenue Achille Peretti, CS40091, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex. Tél. : 01 55 61 55 61.
Commission paritaire 0722 M 06102.
ISSN 1770-426X
Dépôt légal 3^e trimestre 2019
Abonnement 2,05 €/an.
Prix au numéro : 0,51 €.
Conception et réalisation CITIZENPRESS
Illustration de une Séverine Assous
Impression Vincent Imprimeries, 32, avenue Thérèse Voisin, CS 64229, 37042 Tours Cedex 1.



Ce magazine est imprimé sur du papier Steinbeis Charisma 100 % recyclé, certifié Blue Angel et Ecolabel européen.

ÉDITO



RÉFORME DES RETRAITES : IL FAUT PARTIR « À POINTS » !

C'est un paradoxe dont notre pays a le secret ! Malgré un climat social tendu, un sondage réalisé en début d'année révélait que 66 % des Français se déclaraient favorables au projet du gouvernement de réformer notre système de retraite.

Le contenu intégral de ce chantier devrait être dévoilé dans le courant de l'été, mais ses lignes directrices sont déjà connues : il s'agira de créer un régime universel de retraite par points (en lieu et place des 42 existants), un régime qui rassemblerait les salariés du public, du privé et les indépendants. Le taux de cotisation sera lui aussi harmonisé, autour de 28 % pour les assurés et leurs employeurs. Quant au montant des pensions, il sera calculé de telle sorte que « chaque jour travaillé dans sa vie soit pris en compte », les points accumulés étant enregistrés dans un compte unique. En tant qu'acteur de référence en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance, la Carac est naturellement très attentive aux décisions en cours et à celles qui se profilent. Plus que jamais, il importe de conforter notre mutuelle en tant qu'organisme fort et autonome, mais aussi de la sortir de son isolement. Cette stratégie, proposée par le Conseil d'Administration, a été validée lors de l'Assemblée générale du 20 juin. Elle vise à donner à la mutuelle les moyens de ses nouvelles ambitions pour la décennie 2019-2029. Experte de la retraite supplémentaire et du complément de ressources, la Carac entend ainsi être présente dans la nouvelle donne qui s'organise, « à points » ou non !

CLAUDE TARALL,
PRÉSIDENT DE LA CARAC

SOMMAIRE

4 TENDANCES
Épargne retraite :
que dit la loi Pacte ?

6 DÉCOUVERTE
Quelle retraite
pour demain ?

10 IDÉES
Café Joyeux : le bistrot
qui aime les mélanges

11 DÉCRYPTAGE
Zoom sur la connaissance
adhérent

12 EXPERTISE
Préparer votre retraite,
mode d'emploi

13 REPÈRES
Les Français consomment
moins mais mieux !

14 ÉVÈNEMENT
Retour sur l'Assemblée
générale 2019

15 INSPIRATION
Une immersion au cœur
des œuvres d'art

16 EXPÉRIENCE
Nelly Megy,
responsable des séjours
chez APF Évasion

LE BAROMÈTRE



EN HAUSSE!

Chaque année, le tourisme responsable séduit de plus en plus de vacanciers (+20 %

par an) qui souhaitent allier voyage, développement de l'économie locale et protection de la planète!



EN BAISSÉ...

En 2017 et 2018, les Français sont partis, en moyenne, deux semaines sur la période estivale contre presque trois semaines en 2016.

LE CHIFFRE

14,5 %

C'est la part du revenu disponible brut (RDB) que les Français ont réussi à épargner en 2018.

Le RDB est le revenu (salaires, pensions, placements, prestations sociales...) qui reste à la disposition des ménages pour consommer et épargner une fois les prélèvements fiscaux et sociaux déduits.



ÉPARGNE RETRAITE

QUE DIT LA LOI PACTE ?

Adoptée le 11 avril dernier, la loi Pacte¹ prévoit de simplifier l'épargne retraite. Concrètement, le nouveau plan d'épargne retraite (PER) se composera d'un volet « individuel » (avec des produits comme le plan d'épargne retraite populaire - PERP - ou le contrat Madelin destiné aux indépendants) et d'un volet « collectif ». Ce dernier regroupera les produits d'épargne souscrits dans le cadre d'une entreprise. Ce PER pourra être alimenté de trois façons différentes : versements volontaires, épargne salariale (participation, intéressement, abondement de l'employeur) et cotisations obligatoires (du salarié ou de l'employeur). La portabilité de l'épargne figure parmi les principaux atouts de cette réforme. Autrement dit, si vous changez d'entreprise ou de statut (travailleur indépendant ou salarié), vous pourrez transférer l'encours d'un produit d'épargne retraite vers un autre, et cela à moindres frais. Autre évolution : les conditions de déblocage anticipé ont été assouplies par rapport aux autres produits d'épargne retraite. La sortie en rente viagère ne sera plus la règle. La loi prévoit en effet que l'épargne issue de versements volontaires puisse faire l'objet d'une sortie en capital. En l'état actuel des projets de textes communiqués, les nouvelles dispositions en matière d'épargne retraite introduites par la loi Pacte s'appliqueraient à compter du 1^{er} octobre 2019. De plus, à partir du 1^{er} octobre 2020, plus aucune nouvelle adhésion au PERP notamment ne pourrait être enregistrée. Les versements sur les PERP déjà en portefeuille resteraient autorisés.

¹ Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.

LA CITATION

“La Carac est une entreprise mature prête à construire son avenir sur ses valeurs fondatrices”

Claude Tarall,

Président de la Carac,
Assemblée générale 2019

carac à vos côtés

ZOOM SUR LA LOI PACTE ET L'ASSURANCE VIE

Trois principes ont guidé la réforme de l'assurance vie inscrite dans la loi PACTE :

Transparence : Les assureurs seront tenus d'informer les épargnants sur le taux de rendement et de valorisation de leurs contrats d'assurance vie, même lorsqu'ils ne sont plus commercialisés.

Écoresponsabilité : Les assureurs devront proposer, dès 2020, des unités de compte vertes ou solidaires dans tous leurs contrats multisupports.

Portabilité partielle : Les épargnants pourront transférer leur capital vers un autre contrat, proposé par le même assureur, sans perte d'antériorité fiscale.

FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

Remis à la ministre en charge de la Santé en mars 2019, le rapport Libault sur la concertation Grand âge et autonomie formule 175 propositions en faveur de l'autonomie des personnes âgées. Via la création de guichets d'information uniques, l'amélioration de l'offre de service et d'accompagnement ou encore le développement d'un parcours de soins coordonné entre le domicile et l'Ehpad, le document entend défendre, entre autres priorités, le droit des personnes âgées à « choisir librement de vivre à domicile ». Reste à savoir comment la future loi Autonomie, prévue pour la fin de l'année, transposera ces recommandations...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Carac Épargne Plénitude, anticipez financièrement une éventuelle perte d'autonomie et bénéficiez d'une sélection de services d'assistance personnalisés accessibles 7j/7 24h/24, que vous soyez aidant ou en perte d'autonomie. Pour en savoir plus, rendez-vous sur carac.fr.

INTERNET

LE SCA ARRIVE EN FRANCE

Dès le 14 septembre 2019, les entreprises proposant un service de paiement en ligne devront mettre en place un système d'authentification fort (SCA) pour limiter le risque de fraude en ligne. Par exemple, pour commander un VTC sur Internet, les clients devront s'identifier grâce à deux des trois facteurs suivants : un code, un objet (smartphone, ordinateur...) et/ou un élément biométrique d'identité (comme une empreinte digitale).



LOISIRS

EMBELLISSEZ VOTRE VILLE, JARDINEZ !

Le permis de végétaliser, vous connaissez ? Ce dispositif permet à tout citoyen qui en fait la demande de se voir attribuer, par sa municipalité, un petit bout d'espace public (bac à fleurs, parcelle de trottoir...) pour jardiner. Lancée à Paris en 2015, l'initiative a rapidement fait des émules partout en France. Mulhouse, Le Havre, Marseille, Strasbourg... ont toutes perçu le double avantage de ce « permis vert » : embellir leurs rues tout en proposant aux habitants qui ont la main verte, mais pas de jardin, d'exercer leurs talents ! Intéressé ? Renseignez-vous auprès de votre mairie.

MOBILITÉ

LES TROTTINETTES BIENTÔT DANS LE CODE DE LA ROUTE ?

Pratique, silencieuse et pouvant atteindre une vitesse de 40 km/h, la trottinette électrique est devenue en quelques années la reine des mobilités urbaines. Rien qu'en 2018, les ventes de ces appareils ont bondi de 129 %. Un succès qui soulève de nombreuses questions quant aux règles encadrant leur circulation dans l'espace public. Dès septembre prochain, un décret devrait mettre un terme à ces interrogations en actant leur entrée dans le code de la route. Les trottinettes électriques ne pourront alors plus circuler sur les trottoirs, ni dépasser les 25 km/h, et le port du casque sera obligatoire.

L'IMAGE



Grâce au soutien de la Fondation d'entreprise Carac, le service de chirurgie dentaire de l'Institution nationale des Invalides (Ini) s'est équipé d'un nouveau fauteuil de soins adapté à la prise en charge des personnes en fauteuil roulant. Une acquisition d'autant plus judicieuse que l'Ini est un établissement médical d'excellence spécialisé dans la prise en charge des blessés de guerre. Livré en début d'année, le fauteuil a été inauguré le 24 avril 2019 en présence de Michel Guisset, directeur de l'INI, de Philippe Havil, adjoint au directeur de l'INI, du D^r Henri Frémont, chef du service chirurgie dentaire, de l'équipe médicale du service, et de Frédéric Sené, administrateur de la Carac.

En savoir plus :
www.invalides.fr

QUELLE RETRAITE POUR DEMAIN ?

Le projet de loi sur la réforme des retraites, qui devrait être présenté à la fin de l'été, répond à deux objectifs : simplifier un système dit complexe et mettre fin aux régimes spéciaux, notamment ceux de la fonction publique. Cette réforme – la cinquième en vingt-cinq ans et annoncée comme la dernière – est-elle de nature à répondre aux défis démographiques et économiques de demain ?

En France, aujourd'hui, trois modes de gestion des retraites coexistent : les régimes spéciaux, qui concernent essentiellement le secteur public (28 % du total des pensions) ; le régime général, qui regroupe celui des salariés du privé, la mutualité sociale agricole et les régimes des indépendants (44 % du total des pensions) ; et, enfin, le régime des retraites complémentaires, qui vise à maintenir le niveau de vie des actifs concernés après la fin de leur activité professionnelle (29 % des pensions). Véritable mille-feuille de régimes, le système des retraites français est, de fait, un véritable casse-tête à réformer. Et pourtant. Consciente des limites du système de retraite par répartition, la France a entrepris de le faire évoluer depuis les années 1990. L'enjeu ? Pallier le déséquilibre tendanciel entre le nombre d'actifs cotisant et celui des inactifs âgés (1,7 actif

pour 1 retraité en 2018 contre 1,3 à l'horizon 2070').

DEUX DÉCENNIES DE RÉFORMES

De 1993 (Balladur-Veil) à 2010 (Fillon-Woerth), plusieurs lois sont venues réformer le régime de retraites. « *Des adaptations douloureuses mais un impact extrêmement important* », souligne Arnaud d'Yvoire, secrétaire général de l'Observatoire des retraites. En 25 ans, les retraites ont progressivement été indexées sur les prix (et non plus les salaires). De même, la durée de cotisation et le nombre de

trimestres ont été allongés, la pension calculée sur les vingt-cinq meilleures années de carrière (au lieu de 10), l'âge minimum de départ à la retraite relevé de deux ans, etc. S'il n'est pas directement concerné par ces réformes, le régime des retraites complémentaires n'est pas en reste. Il entame sa mue pour soutenir l'effort financier amorcé par les pouvoirs publics. Résultat : le budget des retraites est aujourd'hui à l'équilibre. Mais à quel prix ? « *On cotise plus pour une retraite moins importante*, résume Arnaud d'Yvoire. *Pour maintenir cet équilibre financier sans augmenter les cotisations ni diminuer le pouvoir d'achat des retraités, il faudrait une croissance économique forte* », ce qui est difficile à prévoir.

VERS UN RÉGIME UNIVERSEL ET À POINTS

Face à une telle complexité, Emmanuel Macron a décidé de tout remettre à plat selon un principe unique : « *Un euro cotisé donnera les mêmes droits pour* ...

“On cotise plus pour une retraite moins importante”

Arnaud d'Yvoire
Secrétaire
général de l'Observatoire
des retraites

TÉMOIGNAGE

VIRGINIE A.,
Adhérente

« PRÉPARER MA RETRAITE AVEC LA CARAC »

« J'ai 25 ans, je suis infirmière libérale. J'ai connu la Carac grâce à mon père, lui-même adhérent. J'ai contacté la mutuelle pour me constituer un complément de retraite, car je ne sais pas en quoi elle consistera demain. Après un premier échange téléphonique, une conseillère s'est déplacée chez moi pour faire des simulations en tenant compte de mes ressources et de mon train de vie. Je verse 250 euros par mois sur un PERP : un véritable effort, mais qui me rassure. J'ai couplé cette solution avec une assurance vie multisupports pour me constituer une petite épargne de secours. L'assurance vie avec le PERP, c'est ceinture et bretelles ! »





© iStock

ANALYSE



VINCENT TOUZÉ

Économiste, chercheur à l'OFCE, centre de recherche en économie de Science Po

Il faut garantir une performance sociale

« La nouvelle organisation sociale résultant de la réforme des retraites devra être en mesure de satisfaire plusieurs objectifs sociaux comme intégrer les anciens minima sociaux (minimum vieillesse et minimum contributif). Selon moi, les différences objectives d'espérance de vie (état de santé, écart entre hommes et femmes, entre diplômés et non-diplômés...) pourraient être intégrées dans le calcul des pensions. Par ailleurs, des dispositifs d'accompagnement particuliers pourraient être mis en place pour les travailleurs les moins qualifiés (adaptation des postes de travail, formation, pré-retraite...). Des points gratuits devront également être accordés pour des périodes de chômage, de maternité ou de maladie. Enfin, le débat sur la réforme des retraites ne doit pas éluder la question du financement public de la dépendance. »

... tous. » Ce nouveau système, qui se veut universel, regroupera l'ensemble des 42 régimes existants, qu'ils soient de base ou complémentaire. Les règles de calcul de la pension ainsi que les mécanismes de solidarité comme la réversion (pension d'un conjoint décédé) seront les mêmes pour tous. Toutefois, des adaptations pourront être envisagées pour tenir compte des situations particulières de certaines catégories (militaires, travailleurs indépendants...). Autre grand changement : le nouveau système des retraites ne fonctionnera plus par annuités mais par points. Accumulés tout au long de la vie professionnelle, ils seront convertis en pension au moment du départ en retraite. Un mécanisme dont la lisibilité a été saluée par la CFDT. Mais décrié par les complémentaires et certaines caisses professionnelles qui dénoncent le risque d'une « étatisation du système, avec un point qui serait revalorisé à Bercy ou à l'Élysée ». Enfin, la logique de financement restera la même qu'aujourd'hui : les cotisations prélevées sur les salaires des actifs financeront

LE CHIFFRE

868 €

par mois. Le montant maximum de l'allocation de solidarité aux personnes âgées versée, sous condition de ressources, aux retraités et aux plus de 65 ans.

directement les pensions des retraités.

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS, POUR UNE MEILLEURE PENSION ?

Quant à l'âge, l'exécutif a promis de ne pas y toucher. Il constitue pourtant une variable d'ajustement importante car il permet de réduire la durée de retraite (donc la masse de pensions) et d'augmenter la durée de cotisation (donc le nombre de cotisants). Les assurés seront donc probablement incités à travailler plus longtemps. La pension pourrait être augmentée pour chaque année supplémentaire travaillée après 62 ans, en vertu de coefficients majorants dont le montant n'est

pas encore fixé. L'hypothèse d'une décote a, par ailleurs, été évoquée par le président de la République pour ceux qui partirait avant 63 ou 64 ans. Dernier levier d'incitation envisagé : le cumul emploi-retraite. Le dispositif actuel pourrait évoluer pour devenir plus incitatif. Autant de pistes de réflexion qui devront être affinées avant que Jean-Pierre Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, remette ses propositions au Gouvernement, cet été. Dans l'hypothèse où la réforme serait adoptée en 2020, le nouveau régime de retraite entrerait en vigueur en 2025. ●

1. Évolutions et perspectives des retraites en France, rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), juin 2018

L'EXEMPLE SUÉDOIS²

La Suède a su s'adapter aux évolutions démographiques en introduisant une part de capitalisation dans le financement de son système de retraites. Ainsi, les régimes de retraite professionnelle ont accumulé un actif équivalent à 90 % du PIB du pays. Par ailleurs, Stockholm s'est constitué, dès les années 1970, un fonds de réserve afin de lisser l'impact financier du vieillissement de la population. On ne parle pas d'un système à points mais de comptes notionnels. Autrement dit : le montant de la retraite, au moment de sa liquidation par l'assuré, est le produit d'un capital virtuel qu'il a acquis au cours de sa carrière. La pension minimale de base est de 776 euros par mois.

2. « L'Europe des retraites : des réformes sous la pression de populations vieillissantes », F. Gannon, G. Le Garrec, V. Touzé, in L'Économie européenne 2019, Coll. « Repères », La Découverte, pp. 87-98.



APPEL À TÉMOIGNAGES
JEUNES AIDANTS, LES GRANDS OUBLIÉS ? C'EST LE THÈME DU PROCHAIN DOSSIER ! VOUS AVEZ MOINS DE 25 ANS ET VOUS PRENEZ SOIN D'UN PROCHE ? VOUS CONNAISSEZ UN JEUNE AIDANT ? N'HÉSITEZ PAS À PARTAGER VOTRE EXPÉRIENCE AVEC NOUS !

magazine@carac.fr

CAFÉ JOYEUX

LE BISTROT QUI AIME LES MÉLANGES



LE CHIFFRE

22

personnes en situation de handicap mental employées en CDI dans l'un des trois cafés Joyeux.



CAFÉ PARISIEN, OU BRETON ?

Le café Joyeux de Rennes se situe 14 rue Vasselot et est ouvert de 9 h à 18 h. **À Paris**, tous deux se trouvent dans le 2^e arrondissement : 22, rue Saint-Augustin (11 h-18 h) et 87, passage Choiseul (9 h-15 h). Ce dernier coffee-shop, situé à l'entrée d'un passage couvert parisien typique, propose aussi des produits à emporter. Pour en savoir plus : www.cafejoyeux.com

Un restaurant bon pour les papilles et solidaire : c'est le cocktail généreux des cafés Joyeux. Cette petite chaîne de coffee-shops, qui emploie des personnes en situation de handicap, compte trois boutiques : deux à Paris et une à Rennes.

👉 D'où est venue l'idée ?

Elle a germé dans l'esprit d'un couple, Yann et Lydwine Bucaille Lanrezac. Au départ, ils souhaitaient favoriser l'évasion de personnes en souffrance, en leur proposant des sorties en mer. Ils ont fait construire un catamaran et, de 2012 à 2017, ont emmené en mer 7 500 navigateurs en herbe, essentiellement porteurs de handicap mental. L'expérience leur fait prendre conscience de la précarité professionnelle des personnes atteinte d'une déficience intellectuelle : aujourd'hui, 90 % d'entre elles ne trouvent pas d'emploi. C'est là qu'ils imaginent un nouveau type de bistrot, qui a pour objectif de donner du travail à des personnes porteuses de handicap souvent invisibles et, par là même, leur redonner confiance et dignité.

👉 Que trouve-t-on dans un Café joyeux ?

Dans ce coffee-shop à la fois solidaire, branché et joliment décoré, les employés sont autistes, porteurs de trisomie 21 ou d'autres formes de handicap mental ou cognitif. Ce sont eux qui préparent les repas et les servent en salle, aux côtés

d'encadrants et d'éducateurs spécialisés. Tout est fait sur place à partir de produits frais, de saison, souvent bio et locaux. Salades, tartines, petits plats ou simple café et part de gâteau : de la restauration rapide proposée à prix abordable. La première enseigne a ouvert à Rennes en 2017, les deux suivantes à Paris, l'an dernier.

👉 Y a-t-il d'autres projets ?

Oui. La petite entreprise prévoit d'ouvrir de nouveaux cafés Joyeux ailleurs en France. Elle multiplie donc les initiatives pour récolter des fonds. Elle vient de créer une marque de cafés en grains et en capsule. En avril dernier, à l'occasion de la journée mondiale de la trisomie 21, elle a aussi lancé une ligne de baskets. L'intégralité des bénéfices des ventes est réinvestie dans l'ouverture de nouveaux coffee-shops. Un projet généreux et ambitieux !

ZOOM SUR LA CONNAISSANCE ADHÉRENT

Comme tous les acteurs du monde de l'assurance de la retraite, nous sommes tenus par la réglementation de demander à nos adhérents un certain nombre d'informations et documents personnels, puis de les mettre à jour régulièrement. Vous serez bientôt contactés dans ce but.

Nous vous expliquons pourquoi et comment.



Quelles données et pour quoi faire ?

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), nous avons l'obligation de vérifier votre identité et de connaître votre situation patrimoniale. C'est une exigence réglementaire qui s'impose à toute la profession. Pour cela, nous devons collecter des informations telles que les revenus, le patrimoine, l'activité professionnelle ainsi que les documents permettant de les attester (pièce d'identité, justificatif de domicile...).



Comment serez-vous contacté ?

Nous allons prochainement vous envoyer un courrier vous informant des modalités de cette opération. Pour réaliser au mieux cette mise à jour, l'envoi de ces courriers sera étalé dans le temps. Pour plus de souplesse, vous aurez également la possibilité de nous appeler directement.



Améliorer nos services et protéger vos intérêts

Au-delà de ces obligations réglementaires, ces données nous aideront à mieux vous connaître et donc mieux vous conseiller et vous servir. Elles nous seront également bien sûr utiles pour protéger vos intérêts comme par exemple rechercher vos bénéficiaires ou encore vous prémunir d'une utilisation frauduleuse de votre identité.

Fiers de notre histoire, n'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, nous restons engagés à vos côtés : notre seul objectif est de vous servir au mieux et de vous proposer des placements performants, capitalisant sur notre solidité financière acquise depuis 95 ans.



Confidentialité et protection de vos données personnelles

Nous avons à cœur de garantir la protection de vos données personnelles. Nous mettons à votre disposition une information claire sur le traitement de vos données que vous pouvez consulter sur le site Internet de la Carac : www.carac.fr/carac/donnees-personnelles/la-carac-et-la-protection-des-donnees-personnelles.



DANS CHAQUE NUMÉRO, L'UN DE NOS CONSEILLERS VOUS DIT TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA RÉGLEMENTATION, LES CONTRATS, ETC.



DES QUESTIONS ?
POSEZ-LES À VOTRE CONSEILLER, VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ, AU N° CRISTAL 0 969 32 50 50 (APPEL NON SURTAXÉ) OU VIA VOTRE ESPACE ADHÉRENT.

“ À 50 ans, votre capacité d'épargne est à son maximum. ”

Quelle est la meilleure période pour commencer à épargner pour ma retraite ?

Ces dernières années, les réformes successives des retraites nous ont bien fait comprendre qu'il était essentiel de prendre sa retraite en main. L'entrée dans la cinquantaine est le moment idéal pour s'en préoccuper. En effet, vous avez remboursé le crédit immobilier de votre résidence principale, vos enfants ont pris leur indépendance, vos revenus professionnels sont généralement au plus haut. En résumé, votre capacité d'épargne est à son maximum. Par ailleurs, à 50 ans, il vous reste environ quinze ans à travailler. Vous avez donc le temps de constituer une épargne retraite.

Préparer ma retraite, comment procéder ?

Avant de vous lancer, prenez le temps de réaliser un bilan. D'une part, pour vous assurer du montant de vos revenus à la retraite. Et, d'autre part, pour faire le point sur votre projet de vie : dépenses courantes, solidarité intergénérationnelle,

loisirs, voyages... N'hésitez pas à solliciter l'aide d'un conseiller mutualiste Carac pour vous accompagner dans cette démarche. Il pourra soulever des problématiques que vous n'aviez pas envisagées, telles que la perte d'autonomie, source d'importantes dépenses.

Quels placements choisir ? Une fois le bilan terminé, votre conseiller vous aidera à établir une stratégie d'investissements pertinente au regard des besoins identifiés. L'objectif ? Que vous profitiez pleinement de votre retraite, sans vous préoccuper de votre niveau de vie. Assurance vie, rente avec capital transmissible ou encore plan d'épargne retraite populaire sont autant de solutions à votre disposition. Quels que soient vos choix, veillez à bien diversifier votre épargne tant au niveau des produits (actions, obligations, immobiliers, fonds euros...) que des risques associés. En effet, sur des placements aussi longs, abondés régulièrement, choisir uniquement des placements sécurisés n'est pas le plus judicieux. ●

carac à vos côtés

PRÉPARER VOTRE RETRAITE, MODE D'EMPLOI

Aujourd'hui, épargner pour sa retraite est devenu indispensable. Quel est le bon moment pour commencer ? Comment et combien mettre de côté ?

Autant de questions que vous pouvez vous poser. Laurent Campagne, formateur au sein de la Carac y répond.

 PLUS D'INFORMATIONS SUR CARAC.FR ET SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENT.

RENTE OU CAPITAL, QUELLE SORTIE POUR MON ÉPARGNE ?

Selon le produit souscrit, votre épargne retraite peut vous être reversée sous forme de rente ou en capital. Avec une rente, l'argent est bloqué pendant la durée de cotisation. Vous percevez chaque trimestre ou semestre un revenu à vie dont le montant dépendra de votre âge et du montant constitué sur la garantie. Mais en cas d'imprévu, le capital n'est pas disponible. Dans le cas d'une sortie en capital, vous disposez de votre argent à tout moment sous forme de rachats partiels ou programmés. Vous gérez votre épargne comme vous le souhaitez, avec le risque de tout dépenser avant la fin de votre retraite. Les deux options ont donc leurs avantages et leurs inconvénients. Mon conseil ? En fonction de votre projet de vie, établissez avec votre conseiller mutualiste le bon mix entre les deux types de solutions !

LES FRANÇAIS CONSOMMENT MOINS MAIS MIEUX!

Chaque année, l'Ademe publie le baromètre « Les Français face aux enjeux environnementaux ». L'enjeu ? Observer l'évolution de l'opinion publique sur cette thématique mais aussi les pratiques des Français en faveur de l'environnement. Zoom sur les principaux résultats de l'édition 2019.

7,8/10

C'est le degré d'importance que les Français accordent aux problématiques environnementales. Une note qui augmente de 0,3 par rapport à 2017.

39 %

des Français achètent des produits avec peu d'emballage afin de réduire leurs déchets. Et 39 % d'entre eux utilisent leurs épluchures et les restes de repas pour faire du compost.

45 %

des Français font réparer leurs appareils (électroménager, informatique...) au lieu de les remplacer.

34 %

des Français privilégient les produits labélisés Écolabel, dont l'impact sur l'environnement est faible. Un chiffre en hausse de six points par rapport à 2017.

Côté mobilité

Les Français misent sur les alternatives à la voiture individuelle :



35 % se déplacent à pied ou à vélo.



30 % empruntent les transports en commun.

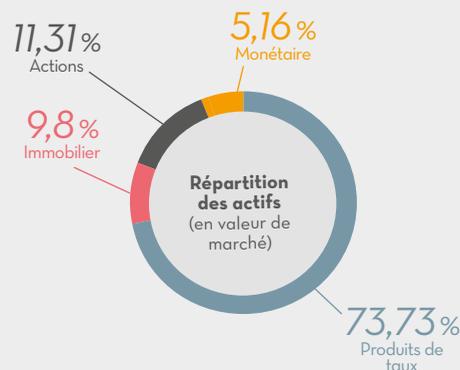


19 % privilégient le covoiturage ou l'autopartage.



36 % des Français ne prennent plus l'avion pour partir en vacances. Et 24 % affirment qu'ils pourraient facilement s'en passer.

CHIFFRES CLÉS 2018



Une mutuelle solide

11,9 milliards d'euros (unités de compte incluses). C'est le montant des actifs gérés par la Carac au 31 décembre 2018, pour le compte de ses adhérents.

Le ratio de solvabilité est de 231 % au 31 décembre 2018¹.

Plus de 261 millions d'euros de provisions de participation aux excédents.

Cette réserve est une preuve de solidité et témoigne de la capacité de la mutuelle à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents.

Profil des nouveaux adhérents

- 6824, c'est le nombre de nouveaux adhérents à la Carac en 2018.
- 59 % des adhérents sont des femmes avec une moyenne d'âge de 58 ans.
- 41 % des adhérents sont des hommes avec une moyenne d'âge de 45 ans. Ils sont actifs.

La Carac, c'est aussi :

386 collaborateurs, 140 délégués et 26 administrateurs à votre service.

¹. Consulter le rapport SFCR sur le site Carac.fr

 POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ LE RAPPORT ANNUEL SUR LE SITE CARAC.FR



© DR

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

L'Assemblée générale de la Carac s'est tenue à Paris-La Défense le 20 juin 2019. 121 délégués étaient présents et représentés sur 140 au total pour approuver les comptes de l'exercice 2018 et valider les décisions relatives à l'évolution de la Carac et de ses garanties.

carac à vos côtés



➤ POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS DE LA CARAC, NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER LE RAPPORT ANNUEL 2018 SUR CARAC.FR (CARAC / DÉCOUVREZ CARAC / NOS CHIFFRES CLÉS).

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES ANNUELS 2018

Les résultats 2018 de la mutuelle ont été présentés lors de l'Assemblée générale. Le résultat net (61 millions d'euros) a été affecté en réserve pour renforcer la solidité de la mutuelle et sa capacité à entreprendre des actions de développement sur le long terme.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

En 2018, la Carac a décidé d'adopter une stratégie d'investissement socialement responsable en lien avec ses valeurs mutualistes. Cette démarche volontaire, ambitieuse et raisonnée, sera mise en place progressivement dans le respect de sa nouvelle charte d'investissement.

➤ RETROUVEZ LE DÉTAIL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE À LA PAGE 42 DU RAPPORT ANNUEL.

DE NOUVELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pour poursuivre le renouvellement et le rajeunissement de son portefeuille, la Carac a présenté aux délégués un plan d'actions stratégiques pour la période 2019-2029. Des axes de développement à la fois ambitieux et concrets qui permettront à la Carac de préserver son indépendance

et d'assurer sa pérennité tout en restant fidèle à son ADN mutualiste.



MODIFICATIONS DES STATUTS, DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES RÈGLEMENTS MUTUALISTES

Tous les changements statutaires et réglementaires de la mutuelle ainsi que les modifications des règlements mutualistes des garanties sont détaillés dans le supplément joint à ce magazine.



➤ 95^e ANNIVERSAIRE DE LA CARAC C'EST DANS UN ESPACE HAUT EN COULEUR, À L'ATELIER DES LUMIÈRES, QUE LA CARAC A CLÔTURÉ L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, POUR UNE SOIRÉE D'ANNIVERSAIRE RICHE EN DÉCOUVERTES PICTORALES.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Cette année, les deux sites accueillent l'exposition numérique « Van Gogh, la nuit étoilée ». Une trame commune, mais des variantes adaptées aux spécificités de chaque lieu, pour découvrir les grandes étapes de la vie de l'artiste tourmenté. Les visiteurs-spectateurs admirent une sélection des plus belles toiles du maître qui, pendant les dix dernières années de sa vie, a peint plus de 2 000 tableaux : des Mangeurs de pommes de terre (1885) jusqu'à La Chambre à coucher (1889). À voir jusqu'au 31 décembre.

INSPIRATION

UNE IMMERSION AU CŒUR DES ŒUVRES D'ART

L'Atelier des lumières conjugue passé industriel et art moderne. L'occasion de découvrir un lieu unique, ainsi que son grand frère méridional, en Provence.

Une halle d'usine et une carrière de pierre : des espaces sombres, retirés ou creusés dans la roche... On n'aurait pas idée d'y installer une exposition. Et pourtant ! Isolés de la lumière et du tumulte extérieurs, ils sont tout indiqués pour accueillir une nouvelle forme de création : l'art numérique et sonore immersif. Soit un spectacle « sons et lumières » mêlant projections de peintures, voyage dans les détails et diffusion de musique. Le spectateur « entre » pleinement dans l'œuvre d'un artiste et l'ambiance d'une époque. La carrière, c'est celle des Grands Fonds, aux Baux-de-Provence. Jusqu'en 1935, on y extrayait une roche calcaire de qualité. Puis l'exploitation a fermé, le site a accueilli le tournage d'un film de Cocteau... avant de se muer en lieu d'expositions immersives, en 2012. La grande halle, c'est celle de la Fonderie du Chemin-Vert, en activité de 1835 à 1929 dans le 11^e arrondissement parisien. Entre 2013 et 2018, elle est transformée en centre d'art numérique : l'Atelier des lumières. Depuis l'ouverture, le 13 avril 2018, le public a pu découvrir Klimt, Schiele ou Van Gogh sous de nouvelles facettes... ●

LE CHIFFRE

3 300 m²

de surface « peinte »,
du sol au plafond,
à l'Atelier des lumières

INFOS PRATIQUES

L'Atelier des lumières :

38, rue Saint-Maur, à Paris.

Tél. : 01 80 98 46 00.

Du lundi au jeudi 10 h-18 h,

Les vendredis et samedis 10 h-22 h,

dimanche 10 h-19 h.

Achat des billets uniquement en ligne :
www.atelier-lumieres.com**Les Carrières de lumières :** route

de Maillane, aux Baux-de-Provence.

Tél. : 04 90 49 20 02

Tous les jours de 9 h 30 à 19 h 30

(horaires d'été). Billets sur place ou en

ligne : www.carrieres-lumieres.com

“NOUS SOMMES AU SERVICE DES VACANCIERS”

NELLY MEGY, RESPONSABLE DES SÉJOURS CHEZ APF ÉVASION

Responsable des séjours pour APF Évasion, **Nelly Megy** concocte des vacances sur mesure pour les personnes en situation de handicap. Au menu : une pincée de bonne humeur et une tonne d'activités qui sortent de l'ordinaire.



©DR

« Nous sommes au service des vacanciers. Nous avons à cœur qu'ils profitent un maximum de leur séjour, sans se préoccuper de leur handicap »

« Lors des séjours APF, les activités les plus simples, comme boire un verre en terrasse, se transforment en souvenirs extraordinaires ! »

« Je garde peu de contacts avec les vacanciers. Mais lorsque nous nous recroisons lors d'un nouveau séjour, c'est magique. Nous avons autant de choses à nous raconter que de vieux amis ! »

« Lorsque j'organise un séjour, j'ai deux priorités : le bien-être des vacanciers et proposer des activités qu'ils ne pratiqueraient pas dans d'autres circonstances : parachute ascensionnel, char à voile... »



VOUS AUSSI VOUS ÊTES ENGAGÉ ?
TÉMOIGNEZ !
MAGAZINE@CARACTER

BIOGRAPHIE

1984

Obtient le **Bafa***.

* Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

2008

S'engage auprès d'APF Évasion.

2012

Part pour la première fois à l'étranger avec APF Évasion.

2016

Deviens responsable des séjours pour APF Évasion.